

PRESTATION COURT-SEJOUR

les **Char***wettes*
home médicalisé



PREAMBULE	8
LE HOME LES CHARMETTES	24
PRESENTATION DES PRESTATIONS	28
TARIF ET FACTURATION	36
MODALITES ADMINISTRATIVES	42



PREAMBULE

Le Home les Charmettes met à la disposition des habitants du bas du canton, en complémentarité avec la Fondation le Temps Présent pour les districts des Montagnes, une unité de court-séjour.

Ce service est destiné à des personnes âgées demeurant de manière autonome à domicile mais dont les circonstances de la vie (maladie, suite d'opération ou d'accident, besoin d'une orientation ou de soulager les proches aidants) nécessitent un accompagnement institutionnel temporaire. Cette prestation vise l'amélioration de l'état de santé et de l'autonomie afin de permettre un retour à domicile de la personne à l'issue de son séjour. Pour ce faire, du personnel de soins spécialisé dans ce type de prestation, un médecin, une équipe interprofessionnelle comprenant des thérapeutes, une psychologue et des collaborateurs socio-culturels contribue à permettre à la personne de retrouver

une capacité suffisante pour envisager la poursuite de la vie à domicile, au niveau de la mobilité, de l'accomplissement des actes de la vie quotidienne et d'une sociabilité retrouvée. La collaboration en amont et en aval du court-séjour avec l'entourage de la personne et les professionnels du réseau médico-social est indispensable pour véritablement inscrire cette prestation dans une dynamique de traitement et d'accompagnement propice à retrouver l'autonomie antérieure à l'accident de santé.

Quatre types de séjours sont prévus :

- Accueil temporaire médicalisé UATm (*maximum 2 mois*)
- Accueil temporaire de soins aigus et de transition UATsat (*maximum 14 jours*)
- Accueil temporaire d'observation et d'orientation UATo (*maximum 3 mois*)
- Accueil temporaire de répit UATr (*maximum 30 jours*)

Nous sommes convaincus que la qualité du séjour est à même de favoriser le projet de retour de la personne à domicile. Pour y contribuer, un cadre de vie confortable, moderne et accueillant est mis à la disposition des hôtes.

Il vise à offrir une palette de locaux et d'atmosphères favorisant l'expression individuelle et collective. D'autre part, du personnel compétent dans le domaine de l'accompagnement en court-séjour est à la disposition du résident pour l'aider à la concrétisation de son projet. Enfin, nous inscrivons notre prestation dans un système de valeurs institutionnelles qui guident l'activité quotidienne. A ce titre nous sommes soucieux de respecter au quotidien le rythme, l'affectivité, l'autonomie, l'indépendance, la spiritualité, le bien-être, l'intimité, la sécurité et la dignité de la personne accueillie.













LE HOME LES CHARMETTES

*Le court-séjour
est situé au 4^{ème}
étage du home
les Charmettes.*

Il comprend trente lits en chambres à deux ou un lit. Un service de court-séjour de dix lits spécifiquement dédié aux personnes éprouvant des troubles psycho gériatriques est localisé au troisième étage et sera ouvert à l'exploitation au printemps 2019. L'un de ces lits sera affecté à l'accueil d'urgence médico-sociale (séjour d'un maximum de sept jours en attendant qu'une solution pérenne soit trouvée pour la personne qui a dû dans l'urgence être hébergée, sa situation ne relevant pas du domaine hospitalier mais dont l'accompagnement à domicile n'est soudain plus possible temporairement (maladie ou accident du proche aidant, décompensation à domicile, ...).



PRESTATIONS COURT-SEJOUR

Des prestations de soins et socio-hôtelières sont proposées aux résidents en court-séjour afin d'offrir un accompagnement soutenu durant le séjour en vue d'un retour à domicile.

L'institution fournit l'ensemble des prestations de soins nécessitées par l'état de santé du résident. En appui des prestations de base, l'observation, l'évaluation, la liaison et l'orientation s'inscrivent pour guider l'accompagnement du résident au quotidien et permettre la réappropriation de son autonomie au maximum.

Le truchement de prestations interdisciplinaires concourent à la dynamique d'amélioration du résident : soins et réadaptation (physio et ergothérapie) pour retrouver et entretenir la mobilité et l'accomplissement des actes de la vie quotidienne, prestations socio-culturelles ayant pour objectif celui du maintien des acquis d'autonomie sociale et relationnelle

(par exemple continuer à être apte à accomplir des tâches administratives courantes, à communiquer, à entretenir des contacts avec son réseau social, ...).

Le médecin, les soignants et les thérapeutes proposent et rendent accessibles à la personne âgée en situation de dépendance toutes les thérapies (entre autres physiothérapie, ergothérapie, soins dentaires, suivi d'appareils auditifs) et prises en charge (contacts sociaux, nourriture, mobilisation, activités, organisation de ses journées) susceptibles de lui permettre de maintenir ou de retrouver, dans la mesure du possible, ses compétences et ses ressources physiques, psychiques ou sociales.

De façon plus concrète, le court-séjour tant gériatrique que psychogériatrique offre les prestations suivantes :

- Détection des problématiques (déficit nutritionnel, problèmes de mobilité et risque de chutes, troubles cognitifs, ...)
- Mise en place d'un plan de soins adapté et réévalué constamment au cours du séjour.
- Réadaptation au travers des actes de la vie quotidienne
- Construction et suivi d'un projet de sortie
- Stimulation des ressources, recouvrement et maintien de l'autonomie
- Evaluation, accompagnement, soutien social

- Entretiens de réseau familial et prestataires de santé
- Evaluation, essai à domicile avant le retour définitif
- Mise en place de la structure organisationnelle à domicile
- Préparation et accompagnement à l'entrée en EMS
- Orientation dans le réseau de santé-social, en coordination avec la plateforme d'orientation.





TARIF & FACTURATION

*Le tarif du
court-séjour
comprend un tarif
socio-hôtelier et
un tarif de soins.*

Le tarif socio-hôtelier est facturé directement au résident ; il se monte à 107.20 francs par jour (tarif 2018). Ce montant couvre les frais socio-hôteliers qui comprennent le logement, l'équipement de la chambre, les repas, l'entretien courant des chambres et du linge ainsi que les prestations socio-culturelles. L'Etat de Neuchâtel (service cantonal de la santé publique) paie de son côté un montant selon la charge en soins. Le tarif des soins comprend quant à lui les soins quotidiens sous forme d'un forfait différencié correspondant au degré de soins défini par les outils d'évaluation « PLEX » et « PLAISIR ».

Quant aux prestations du médecin, du physiothérapeute, de l'ergothérapeute ainsi que les médicaments, elles font l'objet de factures séparées. Elles sont adressées directement à l'assureur maladie du résident. Ce dernier s'acquitte de la franchise et du 10% des frais jusqu'à concurrence de sa quote-part.





MODALITES ADMINISTRATIVES

L'inscription se fait soit directement par la personne intéressée par un court-séjour ou par ses proches, soit par le service placeur (HNE, NOMAD, services de soins à domicile, médecin traitant, ...).

M. Karim Nicolas Chekdenou, infirmier chef de l'unité de soins du court-séjour, se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements :

Téléphone: 032 732.91.54

Email: soinscourtsejour.lescharmettes@ne.ch

Un contrat d'hébergement est signé par l'institution, le résident ou son répondant au début du séjour.

Adresse du service de court-séjour

Home les Charmettes
Service de court-séjour
Rue des Charmettes 8
2000 Neuchâtel

Version 2018

les **Char***wettes*
home médicalisé